*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 3/2020 du 26/05/2020 - p 1/2*

SEANCE D’INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

*L’an deux mil vingt et le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

*Etaient présents :* MM et MMes CAMILLE Laurent, RÉAUBOURG Carole, LESCALLE Isabelle, DEBRAINE Jean-Pierre, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, POSTEL Mathieu, BOURDETTE Fabien, GUILLAUME Georges-Marc, DESESQUELLES Florence, DENEUX Bérangère, CROCHON Bruno, VAUVILLIERS Jean, CRECY Olivier.

Madame DENEUX Bérangère a été nommée secrétaire.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

 Après installation des Conseillers municipaux dans leur fonction, Monsieur GUILLAUME préside la séance pour l’élection du Maire qui a lieu à bulletin secret. Le candidat, Monsieur Hervé DESSEIN, est élu Maire au 1er tour de scrutin avec 14 voix.

 Il préside la séance pour l’élection des adjoints et explique qu'il peut y avoir, réglementairement, jusqu'à 4 adjoints. Après délibération, compte-tenu des candidatures, le Conseil Municipal décide de créer trois postes d’adjoints au Maire.

 Le candidat au poste de 1er adjoint, Monsieur Georges-Marc GUILLAUME, est élu au 1er tour de scrutin avec 14 voix ; le candidat au poste de 2e adjoint, Monsieur Jean-Pierre DEBRAINE, est élu au 1er tour de scrutin avec 14 voix. Pour le poste de 3e adjoint, deux candidates se présentent : Madame DESESQUELLES Florence et Madame LESCALLE Isabelle. Madame LESCALLE obtient 6 voix contre 9 voix pour Madame DESESQUELLES qui est élue 3e adjointe.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX / ASSOCIATIONS

SYNDICAT SCOLAIRE H. DESSEIN –

DE LA PIERRE FRITE A. DUMENIL – B. DENEUX titulaires

 F. DESESQUELLES – suppléante

SYNDICAT DES EAUX

 DE FRESNES O. CRÉCY - M. POSTEL - titulaires

L’EGUILLON

SYNDICAT D’ÉNERGIE G-M GUILLAUME - titulaire

DE L’OISE

SYNDICAT MIXTE DE L’OISE H. DESSEIN, membre de droit

POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT X. LAURENT, délégué

COMMUNAUTÉ DE

COMMUNES DU H. DESSEIN - titulaire

VEXIN-THELLE G-M GUILLAUME - suppléant

ASSOCIATION POUR LE

DEVELOPPEMENT DES H. DESSEIN - titulaire

TERRITOIRES DE L’OISE G-M GUILLAUME – suppléant

(A.D.T.O.)

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 3/2020 du 26/05/2020 - p 2/2*

ASSOCIATION POUR LE

DEVELOPPEMENT F. DESESQUELLES - titulaire

ET L’INNOVATION NUMERIQUE C. RÉAUBOURG - suppléante

DES COLLECTIVITES

(A.D.I.CO)

CORRESPONDANT « DÉFENSE » I. LESCALLE

RÉFÉRENT ÉNERGIE à la

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES F. DESESQUELLES

COMMISSIONS MUNICIPALES

 Le Maire et les adjoints étant membres de droit de chaque commission, les conseillers municipaux se répartissent ainsi dans les différentes commissions municipales :

COMMISSION DES O. CRÉCY – J. VAUVILLIERS – F. BOURDETTE

TRAVAUX

COMMISSION DES X. LAURENT – I. LESCALLE – C. RÉAUBOURG

FINANCES

COMMISSION B. CROCHON – L. CAMILLE – I. LESCALLE -

AIDE SOCIALE C. RÉAUBOURG

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

 Le Conseil Municipal prend connaissance de la possibilité offerte par la loi NOTRe de dissoudre les C.C.A.S. dans les communes de moins de 1500 habitants. Sur proposition du Maire, il décide à l’unanimité de dissoudre le C.C.A.S. de Lavilletertre et d’intégrer les comptes dans le budget communal.

 Il nomme une commission municipale d’aide sociale dont les membres, auxquels se joindra un(e) représentant(e) du Club des Aînés, étudieront les dossiers personnels et les transmettront au Conseil Municipal pour vote, sous couvert d’anonymat.

INDEMNITÉS DES ADJOINTS

 Le Conseil Municipal décide d’attribuer une indemnité identique aux trois adjoints et vote le taux de 10,7 % en référence à l’indice maximal de la Fonction publique territoriale.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10. Fait et délibéré à La Villetertre le vingt-six mai deux mil vingt, et ont signé au registre les membres présents.